

MINISTERE
DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES
ETRANGERES

MINISTERE DE LA CULTURE

MINISTERE
DE L'ACTION ET DES COMPTES
PUBLICS

Communiqué de presse Le 2 juillet 2019

## Restitution aux autorités pakistanaises d'un trésor archéologique saisi par la douane française en 2006 et 2007

Ce mardi 2 juillet, à l'ambassade du Pakistan à Paris, M. Rodolphe Gintz, directeur général des douanes et droits indirects, a remis à M. Muhammad Amjad Aziz Qazi, Chargé d'affaires de l'ambassade du Pakistan en France, en présence de Mme Laurence Auer, directrice de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau (MEAE) et de M. Bruno Favel, chef du département des affaires européennes et internationales à la direction générale des patrimoines du ministère de la culture, un trésor archéologique saisi par la douane française en 2006 et 2007.

Au total 445 statuettes, bustes, vases, jarres, urnes, bols, gobelets, assiettes et coupelles sont restitués à leur pays d'origine. Elles proviennent pour la plupart des cultures Nal (3100-2700 av. J.-C.) et Kulli (2600 et 1900 av. J.-C) du Balochistan.

Dans un premier temps, 110 objets ont été interceptés par les douaniers de Roissy, en septembre 2006, dans deux colis postaux en provenance du Pakistan destinés à une galerie parisienne. La demande d'expertise auprès d'un archéologue au CNRS, a confirmé les doutes du service, les datant des deuxième et troisième millénaire avant notre ère. Selon l'expert ils proviennent de pillages de cimetières du Balochistan méridional au Pakistan.

Le 21 juin 2007, à l'issue des perquisitions menées par les Officiers de douane judiciaire dans les locaux de la galerie, 335 poteries en céramique importées dans les mêmes conditions sont découvertes et saisies. Là encore, un expert confirme l'authenticité des objets. Ils dateraient des 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> millénaire av. JC et proviendraient de la civilisation de la vallée de l'Indus.

Interrogée sur ces saisies, l'ambassade du Pakistan à Paris a répondu qu'il s'agissait d'objets anciens n'ayant pas fait l'objet de licence d'exportation du territoire du Pakistan et par conséquent illégalement déterrés et exportés en contrebande en violation de la loi pakistanaise.

Le TGI de Bobigny a condamné la galerie pour ces faits et ordonné la restitution des pièces saisies aux autorités du Pakistan. Suite aux échanges intervenus entre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et les autorités pakistanaises, ces dernières ont confirmé leur volonté de se voir restituer les 445 pièces saisies le 2 juillet 2019 au cours d'une cérémonie à l'ambassade du Pakistan en France.

Son excellence Moin ul Haque Ambassadeur du Pakistan en France a déclaré: « Le Pakistan et la France entretiennent des relations anciennes dans le domaine de l'archéologie. La mission archéologique française travaille au Pakistan depuis soixante ans. Elle y a fait des découvertes importantes, notamment celle de la civilisation de Mehrgarh, vieille de plus de sept mille ans. La restitution d'un nombre important d'antiquités sorties illégalement du Pakistan et saisies par la douane française en 2006 et 2007 écrit un nouveau chapitre de notre coopération bilatérale. Je souhaite remercier le ministère française qui ont rendu possible cette restitution. Je suis certain que la France et le Pakistan continueront à coopérer dans cet important domaine à l'avenir.»

Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, a déclaré : « La France est déterminée à lutter contre le trafic illicite de biens culturels et s'implique à l'échelle multilatérale pour mobiliser la communauté internationale autour de la protection du patrimoine culturel. Je salue la qualité de notre coopération avec le Pakistan sur ce dossier qui permet le retour de ces biens culturels à leur pays d'origine ».

Franck Riester, ministre de la culture, a déclaré : « Je salue la très efficace coopération du ministère de la Culture et de la douane Française sur la restitution de ces centaines d'objets soustraits illégalement au Pakistan. La France est déterminée à lutter sans relâche contre le trafic illicite des biens culturels et ainsi contribuer à la préservation du patrimoine culturel de l'humanité. Par notre mobilisation, c'est notre Histoire que nous préservons! »

Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, a déclaré : « C'est la première fois que la France restitue au Pakistan des biens culturels issus de trafics. Quinze jours après une émouvante cérémonie qui nous a permis de rendre au Pérou trois précieux objets de son patrimoine, lui aussi objet de trafics, je me réjouis que le travail de la douane française soit encore à l'origine de cette restitution. Ses agents oeuvrent chaque jour à la protection de notre territoire, de nos citoyens et comme ici, du patrimoine de l'humanité. »

## POUR ALLER PLUS LOIN

Album photo: <a href="https://www.flickr.com/gp/douanefrance/176wVK">https://www.flickr.com/gp/douanefrance/176wVK</a>

• Vidéo: https://youtu.be/NuYbypLjDQc

Crédit images : Douane française

## Contacts presse

Ministère de la Culture : service-presse@culture.gouv.fr - 01.40.15.80.20

Direction générale des Douanes et droits indirects : presse@douane.finances.gouv.fr -

01 57 53 41 03

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : presse.dcp@diplomatie.gouv.fr - 01 43 17 57 57